

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016 A 18H00**

L'an deux mille seize et le 8 septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS – M. DEMBELE - S. FEVRIER – J-P. MARTY - J-L. CONSUL - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

**EXCUSE** : B. ENJALBERT (représenté par H. SOLA).

**ABSENTS** : P. TAILHADES - A. LAMBERT.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Forage de Marie-Close.
- 2/ Mutualisation : adhésion au groupement de commande de la Communauté de Communes Sud Hérault.
- 3/ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- 4/ Adhésion au pôle Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.
- 5/ Participation financière des communes pour enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.
- 6/ Questions diverses.

Madame le Maire débute sa séance en informant l'assemblée de la situation de crise à laquelle nous sommes confrontés du fait d'une baisse conséquente de niveau de la source. Nos besoins actuels étant supérieurs à ce que la source peut fournir, il a été nécessaire de trouver une solution alternative. Cette solution consiste en l'approvisionnement de nos réservoirs avec des citernes d'eau en provenance du SIVOM d'ENSERUNE. Mais un problème d'accessibilité se pose, nos réservoirs n'étant accessibles qu'avec des citernes de petite capacité. Ainsi, il a été nécessaire de trouver des transporteurs disposant de véhicules de petite capacité et d'effectuer un maximum de rotations. Pour cela, nous avons fait appel aux citernes du Conseil Départemental et au transporteur BARTHEZ de Cébazan. Mais, malgré cela, nous arrivons très difficilement à gérer nos besoins.

M. MARTY propose un approvisionnement avec des citernes de plus grande capacité et se rend avec M. VERGER sur site.

Madame le Maire précise que la situation est critique dans tout le département. Un arrêté préfectoral renforçant les mesures de restriction d'eau est paru le 6 septembre 2016. Nous avons également renforcé ces mesures restrictives sur le plan communal. Il est vrai que nous sommes en pleine période de vendanges et que la cave coopérative a de gros besoins actuellement. Madame le Maire s'est rendue sur place de façon à sensibiliser les employés quant à l'utilisation d'eau.

Madame le Maire aborde alors l'ordre du jour.

### **1/ Forage de Marie-Close.**

Cet été, constatant le niveau anormalement bas du captage de la source de Cruzy, les différents services de l'Etat ont été contactés pour obtenir une assistance technique en urgence.

Le 2 août, une réunion s'est tenue en mairie, en présence des élus, de Mme DUBOIS de l'ARS, du bureau d'études ENTECH, de l'hydrogéologue et de M. HATIMI du Conseil Départemental. Compte-tenu du niveau d'urgence et après que la commune ait pris toutes les mesures nécessaires pour réduire la consommation d'eau et mis en œuvre toutes les optimisations envisageables au niveau de la source, une ressource alternative a pu être envisagée à savoir la mise en service du forage de Marie-Close.

Madame le Maire informe l'assemblée que la société ANTEA nous a fait parvenir le compte-rendu des travaux de nettoyage du forage de Marie-Close ainsi que le résultat provisoire des analyses d'eau. Le rapport final du diagnostic du forage nous sera adressé dès réception de la totalité des résultats accompagné de leur proposition d'aménagement sur cet ouvrage. Un premier bilan nous permet de dire que le forage ne peut pas être utilisé dans son état actuel pour l'alimentation en eau potable. En effet, le tubage en acier présente une forte corrosion au-delà de 70 m de profondeur et on note la présence en quantité importante de pesticides.

### **2/ Mutualisation : adhésion au groupement de commande de la Communauté de Communes Sud Hérault.**

Madame le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du schéma de mutualisation, la communauté de communes soumet un projet de convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats suivants : fournitures de bureau, vêtements de travail et produits d'entretien. Chaque commune est libre d'adhérer au groupement de commandes et de choisir les familles d'achat qu'il souhaite. Madame le Maire propose d'approuver cette convention constitutive pour les familles d'achat suivantes : fournitures de bureau et produits d'entretien. Elle propose également de nommer, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de ce groupement de commandes, comme délégué titulaire, M. Christian BITTER et comme suppléant, M. Denis DOMENECH.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Elle précise également que la mutualisation portera, dans un deuxième temps, sur la location des photocopieurs. Un bureau d'études a, d'ores et déjà, été nommé par la communauté de communes et va réaliser un diagnostic du parc photocopieur de toutes les collectivités.

### **3/ Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Madame le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2015 entériné en conseil communautaire le 29 juin 2016 et demande au conseil de le valider.

Le conseil municipal accepte sa validation à la majorité des membres présents (abstentions : J-L. CONSUL, S. FEVRIER, A. CACCOMO, R. SERRADO).

### **4/ Adhésion au pôle Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault soumet à l'approbation du conseil municipal une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle « Médecine Préventive de CDG 34 » auprès de la commune avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit en fait du renouvellement de notre adhésion dans de nouvelles conditions proposées par le CDG 34. Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer cette nouvelle convention. Le Conseil accepte sa demande à l'unanimité.

### **5/ Participation financière des communes pour enfants scolarisés dans les écoles maternelles.**

L'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes (à l'exclusion des charges relatives aux activités périscolaires). Notre commune accueillant, en cette rentrée 2016, des enfants en provenance d'autres communes, Madame le Maire soumet au conseil un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité pour un enfant scolarisé en école maternelle et en école élémentaire sur la commune et propose de demander une participation aux communes concernées. Elle précise cependant que les communes disposant d'une école ne sont pas dans l'obligation de payer cette participation. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

### **6/ Questions diverses :**

Contrat CUI : Mme le Maire informe le conseil que le contrat CUI de M. DEVILLE Xavier arrive à son terme le 4 octobre prochain et qu'il n'a pas souhaité le renouveler.

Proposition de recrutement : Mme le Maire propose le recrutement d'un agent de police municipale afin de faire face aux incivilités de plus en plus croissantes et d'assurer l'ordre public lors des manifestations organisées sur la commune. Du fait de la mauvaise expérience vécue avec l'embauche de M. HUGUET, le conseil municipal émet quelques réticences.

Changement transformateur EDF : ERDF a fait part de sa volonté de changer de place le transformateur actuellement situé à côté des lavoirs en raison de sa vétusté et d'implanter un nouveau transformateur soit au Portanel, soit à la place des toilettes publiques, en face de la mairie. La deuxième possibilité est retenue. Par contre, M. MARTY propose également de maintenir à cet endroit des toilettes publiques payantes, toujours utiles dans un village.

Construction illicite : Mme le Maire fait part de la date de l'audience concernant la procédure à l'encontre de M. GAUTIER.

Elle précise également qu'une action en référé a été intentée contre M. DUPUY, acheteur de M. GAUTIER à Montplo, par les soins de notre avocate, Maître HIAULT SPITZER. Le cout de ces actions juridiques est pris en charge par notre assurance, la SMACL, dans le cadre de la protection juridique.

PLU communal : Dans le cadre de l'avancement du PLU, M. DOMENECH fait part d'une réunion le 19 septembre prochain avec le cabinet GAXIEU.

Prévention des risques inondations : Ce service, effectué par la société PREDICT, est financé par la communauté de communes. Par contre, cette société souhaite nous faire des propositions afin d'aller plus loin dans la prévention des risques.

Feu d'artifice : Le 14 août, le feu d'artifice a été tiré comme d'habitude, près de la salle polyvalente. Son cout, identique aux années précédentes, à savoir 3 000 €, a entièrement été pris en charge par la commune comme les années précédentes.

A 19 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,